ARRETE

PORTANT MISE A LA RETRAITE

AVEC DROIT A PENSION DE LA CNRACL

DE M ..................................................................................

GRADE ..............................................................................

Le Maire *(ou le Président)* de .......................................................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la lettre du ................................ par laquelle M ................................................................................ sollicite son admission à la retraite à compter du ....................................,

OU

Considérant que M ................................................................ a atteint l’âge limite maximum au-delà duquel l’intéressé*(e)* ne peut être maintenu*(e)* en fonctions,

Considérant que M ............................................................................. est affilié*(e)* à la CNRACL sous le numéro ..........................,

ARRETE

ARTICLE 1 :

M .................................................................................. né*(e)* le .................................. , est admis*(e)* à faire valoir ses droits à la retraite à compter du ............................... sous réserve de l'avis conforme de la CNRACL,

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité,

Fait à .................................... le ....................................

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire *(ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :

***NB :  
Lorsque le fonctionnaire est admis à la retraite en cours de mois, l’employeur doit continuer de verser le traitement ainsi que les avantages familiaux et le supplément familial de traitement jusqu’à la fin du mois.***